

AFFAIRE N° 70

Rencontre ESS – CRBAF du 14/01/2017

- Vu le rapport des arbitres.
- Vu le rapport du délégué.
- Attendu que le joueur **GUERZOULI YOUNES** licence n°13/08 ESS, à été signalé pour attitude et remarques désobligeantes envers adversaires.

LA CRQD DECIDE :-

- Le joueur **GUERZOULI YOUNES** licence n°03/03 ESS est suspendu pour (02) matchs fermes à compter du 17.01.2017
- Une amende de 5 000.00 da est infligée à l'équipe d'ESS payable sous quinzaine (ART 60 du BSDF).

AFFAIRE N° 71

Rencontre ESS – CRBAF du 14/01/2017

- Vu le rapport des arbitres.
- Vu le rapport du délégué.
- Attendu que le joueur **BOUDERBALA AMINE** licence n°13/08 CRBAF, à été signalé pour attitude et remarques désobligeantes envers adversaires.

LA CRQD DECIDE :-

- Le joueur **BOUDERBALA AMINE** licence n°13/08 CRBAF est suspendu pour (02) matchs fermes à compter du 17.01.2017
- Une amende de 5 000.00 da est infligée à l'équipe du CRBAF payable sous quinzaine (ART 60 du BSDF).

AFFAIRE N° 72

- Vu la demande de grâce formulée par le club **ASO SIDI OKBA** concernant la Suspension de la salle.
- Attendu que le club à purgé la moitié de la peine.

LA CRQD DECIDE :-

- une levée de suspension à été accorder au club a compté du 17.01.2017.

AFFAIRE N° 73

- Vu le recours formulé par le club ASO SIDI OKBA concernant la rencontre ASO-UJCF du 12.12.2016.
- Vu le payement des droits de recours
- Après audition du président de l'ASO SIDI OKBA
- Attendu que le joueur BOUHBILA YAZID licence n°11/15 de l'UJCFERDIOUA à été signalé pour attitude antisportif et provocateur de la Melet générale en fin de partie
- Vu les éléments nouveaux apportés au dossier.

LA CRQD DECIDE :-

- Résultat acquits sur terrain.

La séance fut levée à 11h30

